



ÉTUDE MOBILITÉ EMPLOYEUR

Au-delà de l'impératif contraignant pour les entreprises de répondre à une obligation légale (Loi d'Orientation des Mobilités), le Plan de Mobilité Employeur vise à optimiser les déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel.

Les bénéfices pour l'entreprise sont multiples : mise en place de solutions adaptées aux besoins de mobilité des salariés, amélioration de son empreinte carbone, valorisation de sa marque employeur.

ÉTUDE MOBILITÉ EMPLOYEUR



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

»» La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur vous aide dans l'élaboration du Plan de Mobilité Employeur grâce à un diagnostic de mobilité :

- Géolocalisation et cartographie des domiciles des salariés sur la base des fichiers RH anonymisés
- Analyse de la desserte en transports en commun depuis les principaux pôles d'habitat identifiés
- Étude du potentiel de salariés concernés par l'utilisation des transports en commun, du vélo, du vélo à assistance électrique et du covoiturage
- Enquête mobilité auprès de vos salariés (habitudes de déplacements, attentes...)



NOTRE OFFRE

»» Un plan d'actions et des demandes à l'attention des collectivités sont établis afin de favoriser la mobilité durable des salariés.

Un outil de datavisualisation dynamique, adapté au suivi et à l'évaluation du plan de mobilité employeur, est fourni et mis à jour.

Ce programme est modulable, vous pouvez retenir tout ou partie des prestations.

Informations pratiques

Contactez la CCI Nice Côte d'Azur pour anticiper et vous faire accompagner dans l'élaboration du Plan de Mobilité Employeur : transports@cote-azur.cci.fr

Retrouvez toute l'actualité économique, l'agenda et les événements business sur notre site internet : www.cote-azur.cci.fr

20 Bd Carabacel - 06005 Nice

04 93 13 73 00 | allocci@cote-azur.cci.fr



CCI NICE
CÔTE D'AZUR